

Le Journal des Bovéniens

Numéro 66
Novembre 2020

Bulletin d'informations municipales

Retour à l'école



Début juillet la municipalité a tenu à maintenir la traditionnelle distribution de tablettes numériques aux élèves de CM2.

C'est en respectant les gestes barrières que les enfants ont reçu le cadeau qui leur permettra de bien commencer leur entrée au collège.

Le journal des Bovéniens

Directeur de la publication : Maurice Viseux

Réalisation : Guillaume Cugier

Journal édité par la mairie de Bouvigny-Boyeffles

Distribué gratuitement - IPNS

Au sommaire de ce numéro :

- Les principales délibérations du Conseil Municipal
- Un conseil municipal peu ordinaire
- La vie reprend son cours à la Maison des jeunes
- Les cérémonies des 1er et 8 mai
- Bonne retraite Claudine

Condensé des délibérations prises lors du Conseil Municipal du 07 septembre 2020

Nous vous rappelons que le compte rendu complet du conseil municipal est affiché en mairie et publié sur le site www.bouvigny-boyeffles.fr

* Procès-verbal séance du 12 juin 2020

Après en avoir délibéré, il est approuvé à l'unanimité.

* Renouvellement adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme du Syndicat Intercommunal des communes d'Avion-Méricourt-Billy Montigny

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme avec le Syndicat Intercommunal des communes d'Avion-Méricourt-Billy Montigny, ainsi que tous documents utiles à l'adhésion.

* Information concernant l'utilisation des délégations du conseil municipal au maire : demande de subvention au Conseil Départemental : chauffage à la salle des sports

Le conseil municipal est informé d'une demande de subvention au Conseil Départemental, d'un montant de 19 367.08€, pour les travaux de chauffage à la salle des sports. Monsieur le Maire précise que cette demande a été refusée.

* Modification de l'affectation des Fonds de concours aux communes rurales 2019

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier l'affectation des fonds de concours aux communes rurales au titre de l'année 2019 en les utilisant pour les travaux suivants :

- Réaménagement du préau de l'école primaire.

* Election d'un délégué au CNAS

Monsieur Brisse Jean-Jacques est nommé délégué au CNAS.

* Création d'emplois et ouverture centre de loisirs

Il est proposé l'ouverture d'un centre de loisirs, avec création d'emplois, pour les périodes suivantes :

- Du 19 octobre 2020 au 30 octobre 2020 (avec ou sans cantine) pour les 6/17 ans de 8h45 à 17h, création au maximum de 6 emplois,

- Du 21 décembre 2020 au 24 décembre 2020 de 14h à 17h pour les 6/17 ans, création au maximum de 3 emplois,

- Du 22 février 2021 au 05 mars 2021 (avec ou sans cantine) pour les 6/17 ans de 8h45 à 17h, création au maximum de 6 emplois.

Il est fait part également de manifestations organisées par la maison des jeunes durant l'année : chasse à l'œuf, halloween, Saint Nicolas, mercredis récréatifs, patinoire lors du marché de Noël. Il est proposé la création : au maximum de 3 emplois pour la chasse à l'œuf, au maximum de 3 emplois pour halloween, au maximum de 3 emplois pour Saint Nicolas, au maximum de 3 emplois par mercre-

di récréatif, au maximum de 2 emplois pour la patinoire du marché de Noël.

Il est proposé que :

- l'ouverture des centres soit conditionnée à une participation minimum de 8 enfants,

- les tarifs soient ceux définis par les délibérations n°2018-033 et n°2016-015,

- les personnes soient rémunérées selon la délibération n°2018-004.

Il est indiqué qu'en fonction de l'évolution des règles sanitaires dues au Coronavirus, les conditions précitées peuvent être modifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'ouvrir un centre de loisirs aux dates et aux conditions énumérées ci-dessus,

- de créer, en conséquence, et au maximum le nombre d'emploi indiqué ci-dessus par période et par manifestation,

- d'autoriser le maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour le recrutement,

- dit que les tarifs seront ceux définis par les délibérations n°2018-033 et n°2016-015,

- dit que les personnes seront rémunérées selon la délibération n°2018-004,

- prend acte de possibles modifications en cas d'évolution des règles sanitaires dues au Coronavirus.

* Autorisation signature d'une convention avec Pas-de-Calais Habitat pour la mise à disposition d'un point d'eau incendie dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie

Dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention avec Pas-de-Calais Habitat, ainsi que tous documents utiles, afin de bénéficier gratuitement de la citerne située résidence TDF rue Mayeur.

* Création de 3 emplois non permanents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer trois emplois non permanents, dans le grade d'adjoint technique,

- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour le recrutement

- que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

* Création d'un emploi en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi-Parcours Emploi Compétences

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de créer un emploi dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi-PEC » à compter du 01 octobre 2020,

- PRECISE que ce contrat sera renouvelable expressément, dans une certaine limite, après renouvellement de

la convention,

- INDIQUE que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour le recrutement.

* Règlement intérieur

Après en avoir délibéré, il est approuvé à l'unanimité.

* Création d'un emploi permanent d'attaché territorial

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer un emploi permanent d'attaché territorial

d'une durée hebdomadaire de 35 heures, à compter du 01/10/2020

- d'approuver, à compter du 01 octobre 2020, le nouveau tableau des effectifs des emplois permanents suivant :

1 Attaché territorial, 1 rédacteur principal de 1ère classe, 2 adjoints administratifs territoriaux principaux de 2ème classe, 1 adjoint administratif territorial, 1 agent de maîtrise, 1 adjoint technique territorial principal de 2ème classe, 15 adjoints techniques territoriaux, 1 animateur principal de 1ère classe, 1 adjoint territorial d'animation, 1 adjoint territorial d'animation à temps non complet (24h30 hebdomadaires), 2 agents spécialisés principaux de 2ème classe des écoles maternelles.

EuroVélo

Dans le cadre du projet eurovélo, plusieurs chemins communaux (chemin du mont breuvart, chemin des boisseaux, chemin du mont guyot et chemin des loups) ont été refaits à neuf (accotement, macadam, signalisation) afin de permettre aux cyclistes, aux piétons et aux cavaliers de pouvoir circuler en toute sécurité.



Etat Civil

Décès

09/06/2020 MARTIN Gustave
 20/06/2020 SCHAL Maria
 21/06/2020 KOSZUCKI Lucie
 21/06/2020 DESCAMPS André
 17/07/2020 GAMBIER Joël
 14/07/2020 RAÏA Michel
 02/09/2020 PEIRS Louise

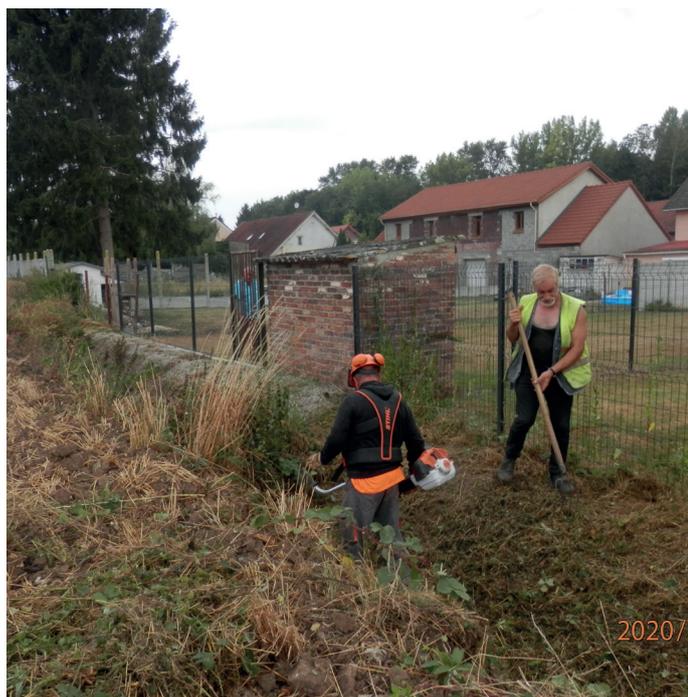
Naissances

13/06/2020 GONDRY Roxane
 14/06/2020 DEHAY Eden
 13/07/2020 BROUCKE Jorge
 03/08/2020 LAMIAUX Baptiste
 20/10/2020 DELCROIX Tommy

Mariages

08/08/2020 PRUVOST Tanguy et LEGAY Elodie
 29/08/2020 DEMARIA Manon et BLAZART Florian
 12/09/2020 VERDIERE Amélie et LEROY Gwladys
 17/10/2020 BLAVIS Aldwin et PORTE Margot

Travaux d'embellissement et d'entretien

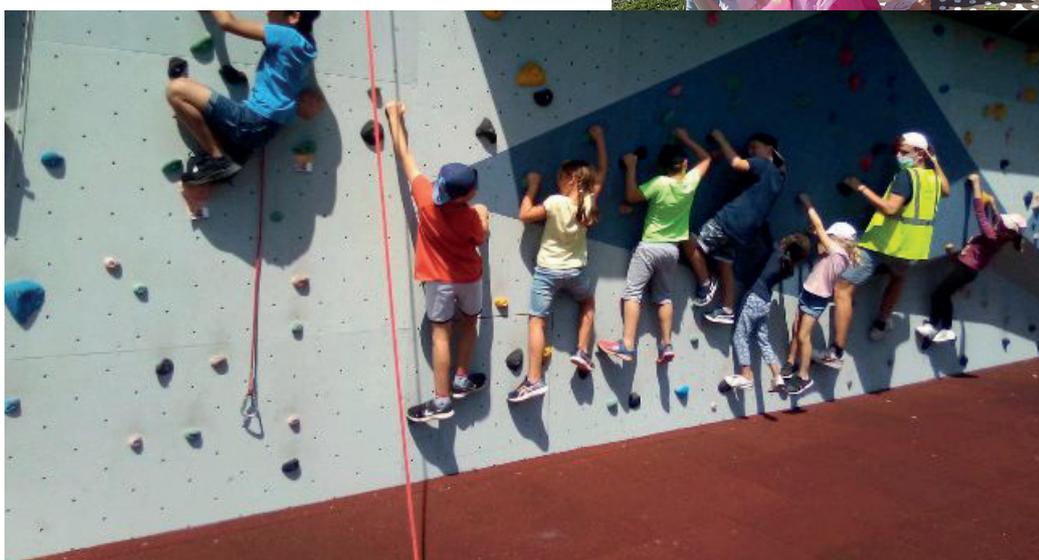


Mi-août, le service technique a élagué le fossé derrière la rue pasteur. Ce fossé est souvent bouché du fait de dépôt en tout genre qui provoque des inondations dans la rue lors de fortes pluies. Les riverains ont été sensibilisés afin de ne plus l'entraver ceci afin de faciliter les écoulements.



Le service technique a réalisé des travaux d'embellissement des parterres qui sont situés aux abords du cimetière.

Centre de loisirs d'été



Le centre de loisirs d'été :

Cet été, pendant 5 semaines, pas moins de 111 enfants de 5 à 15 ans sont venus au centre de loisirs. C'est avec beaucoup de bienveillance les uns envers les autres qu'ils ont profité d'un programme d'activités adapté au protocole sanitaire. Mais rassurez-vous, ça ne les a pas empêchés de s'amuser... Entre escalade, paddle, laser Wood et plein d'autres activités, ils n'ont pas eu le temps de s'ennuyer et ont surtout pu retrouver le goût de vivre ensemble.

Cérémonies des 1er et 8 mai

Pas de mise à l'honneur cette année des médaillés du travail, à l'occasion du 1er mai, ni de cérémonie du 8 mai pour la fin de la guerre 1939-1945, mais la municipalité a souhaité, avec Mr Lallemand Paul Président des Anciens Combattants et Mr Canalicchio porte-drapeaux, se recueillir au monument aux morts et y déposer des gerbes.



Infos utiles

Pour toute demande d'actes d'état civil, recensement militaire, inscription sur les listes électorales, nous vous rappelons que vous pouvez effectuer vos demandes directement sur le site www.service-public.fr

Changement dans les dossiers de médaille d'honneur du travail

Attention une nouvelle procédure a été mise en place pour les demandes de médaille d'honneur du travail.

Les formulaires de demandes ne doivent plus être transmis par papier.

Les demandes sont à effectuer directement sur internet : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete-jeunesse-sport-vie-associative/Les-distinctions-honori->

31/12/2019
05/01/2020
07/01/2020
24/01/2020
10/02/2020
29/02/2020
05/03/2020
09/03/2020
03/04/2020
12/04/2020
12/04/2020
14/04/2020
14/04/2020
28/04/2020
04/05/2020
13/05/2020
25/05/2020
28/05/2020
02/06/2020
03/06/2020

Décès

PLUQUET Louis
THULLIER Simone
NACINOVICH Anne Marie
ROAUX Bernadette
GIBEK Robert
TENEL Serge
MICHAUX Néhémias
LINGLART Nelly
DESTREBECQ André
NOWICKI Irène
NOURY Maria
LECOMTE Jean-Marie
LINGLART Roger
LANDA Rose
GRABARSKI Patrick
CAULIER Jeannine
BIGOTTE Elise
SINGEOT Jean-Claude
DEGREMONT René
GRZYBICKI Richard
Naissances

29/12/2019
08/02/2020
23/04/2020
01/05/2020
23/05/2020
24/05/2020
02/06/2020

CAUDRELIER Gabriel
SERRANO Léo
MUYS Raphaël
GRONIER Rachel
BERSCH Rafaël
LELIEUX Valentin
RIBOULET Hippolyte

Etat Civil



Centre de loisirs d'hiver

La Maison des jeunes a accueilli 50 enfants de 6 à 11 ans et 27 adolescents pendant les vacances d'hiver.

Au programme : Spectacle de marionnettes à Bruay, piscine à Barlin, Les loupiots et yoga. Les jeunes de 12/15 ans ont eu l'occasion de s'entraîner à un vol aérien au simulateur Jetfighter à Vendin le Vieil.

34 places pour le match Lens/Caen à Bollaert ont été distribuées pour les enfants et leurs familles. La défaite de Lens a entraîné une petite déception pour les jeunes, mais c'est un bon souvenir qu'ils gardent de cette belle sortie.



La vie reprend son cours à la Maison des jeunes



La maison des jeunes a réouvert ses portes aux enfants le mercredi 3 juin pour les mercredis récréatifs.

Avec ou sans masque en fonction des activités, chacun



trouve ses nouveaux repères au travers d'activités repensées de manière à respecter la distanciation sociale et les gestes barrières.

Nettoyage de printemps

Le samedi 7 mars 2020, l'opération Hauts de France propres s'est déroulée avec le soleil. Ainsi nous avons ramassé plus de 30 sacs de déchets. Il y avait un petit air de printemps. Par la suite, le verre de l'amitié nous fut offert par la mairie que nous remercions.

Merci aux participants et comme convenu à l'année prochaine.

Régis COLLIEZ



Retour à l'école maternelle

Tous les enseignants de l'école maternelle et la municipalité ont eu l'ambition de réouvrir l'école pour accueillir de nouveau les enfants. Ils ont travaillé plusieurs semaines pour cette seconde rentrée des classes : des réunions, des formations, des concertations. Le travail est la clef de la réussite car à partir du lundi 18 mai l'école maternelle publique de Bouvigny était ouverte.

Trois phases d'inscription ont permis à tous les enfants qui le souhaitaient (sauf les enfants nés en 2017 où la scolarité n'est pas obligatoire) de revenir à l'école.

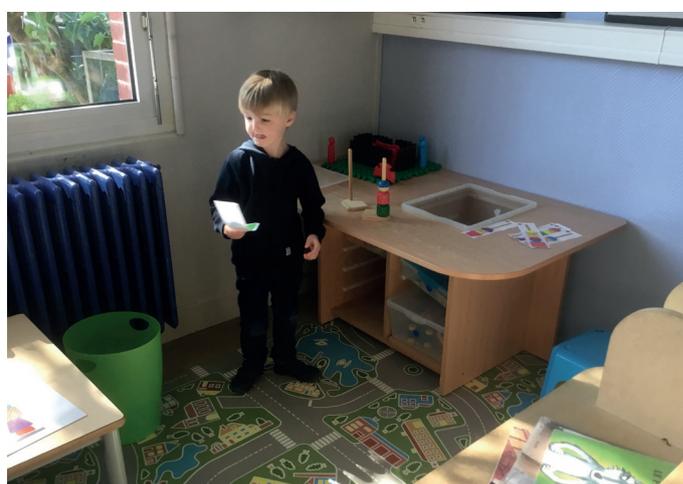
Dans un premier temps, ce sont pas moins 35 élèves qui furent re-scolarisés tous les jours soit 57 % des enfants de PS, MS et GS et surtout 88 % des GS.

L'école était ouverte entre 7h30 et 12h30, l'après-midi étant consacré au nettoyage par les services municipaux.



La continuité pédagogique (l'école à la maison), continua d'être assurée par les enseignants l'après-midi. Des fiches chaque semaine furent distribuées à l'entrée de l'école et les sites internet de chaque classe actualisés comme depuis le début du confinement.

Certains parents n'ont pas souhaité remettre leurs enfants à l'école pour des raisons personnelles, les plus petits dont la scolarité était obligatoire ne pouvaient être accueillis : c'est pourquoi, en collaboration avec le musée du Louvre Lens, chaque vendredi après-midi l'école maternelle Marie Curie était ouverte mais hors de ses murs, au Louvre Lens, pour une après-midi culturelle dans la Galerie du Temps, encadrée par les enseignants, une étudiante bénévole et



une médiatrice du musée. Une vingtaine d'enfants ont participé à ce projet entièrement gratuit. Depuis le 22 juin, la quasi totalité des élèves a pu reprendre le chemin de l'école.

Toutes les infos, les actions, les sites de classe, les vidéos tournées pour dédramatiser le retour à l'école sont à retrouver sur :

maternellebouvigny.wixsite.com/curie

Numéro d'urgences CORONAVIRUS

Numéro vert : infos sur le Coronavirus COVID-19, 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000

En cas de danger immédiat : 17

Violences sur les enfants : 119 (ou sur le site internet allo119.gouv.fr)

Violences conjugales : 3919 (ou sur le site internet arretonslesviolences.gouv.fr)

Plateforme nationale d'appui médico-psychologique pour tous les professionnels de santé : 0800 73 09 58 (n° vert)

Urgence pour ma santé ou celle de mes proches :

Si j'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au COVID-19 :

- je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation ;
- si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU (15) ou j'envoie un message au numéro d'urgence pour les sourds et malentendants (114).

La rentrée des classes à Bouvigny-Boyeffles vue par les CM2.



Les CM2 ont décidé de fabriquer leur « Une des CM2 ». Comment s'est passé leur confinement, leur rentrée.

Felix : « La rentrée des classes est un peu compliquée, car les masques, la distanciation sociale, et le lavage régulier des mains sont beaucoup de contraintes ».

Corentin : « Je suis content de reprendre l'école, parce que ça fait longtemps que je n'ai pas vu les copains et monsieur ».

Lison : « La rentrée se passe bien, on respecte les mesures de sécurité ».

Zoé : « C'est la rentrée , c'est un peu bizarre, on ne va à l'école que le matin et nous ne sommes que douze élèves dans la classe ».

Paul : « Mon confinement était ennuyeux, mais j'ai retrouvé le sourire quand je suis rentré à l'école »

Nathanaël : « Je suis très content de revoir mes copains et Monsieur Marle ».

Honorine (Maire conseil du municipal des jeunes) : « Mettre du gel SHA, respecter un mètre de distance, tous- ser dans son coude, seront les mesures à respecter pour aller à l'école.

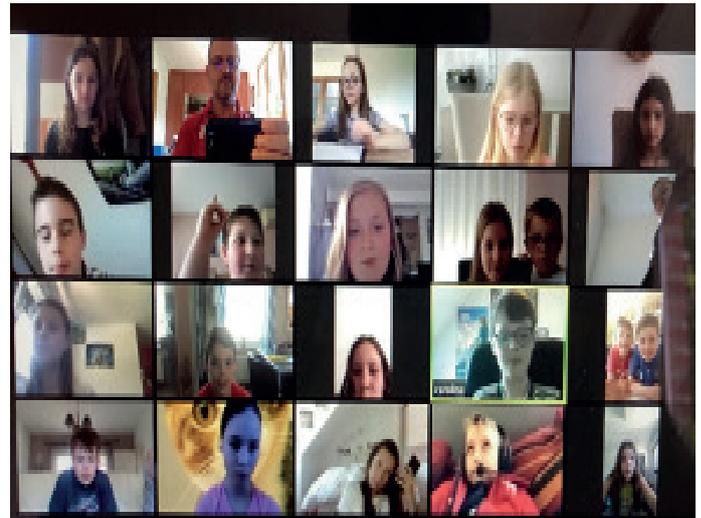
Léo : « Le confinement était ennuyeux, je ne voyais plus mes potes et le maître. J'ai retrouvé la moitié de mes potes et du coup mon sourire est revenu en classe.

Albin : « J'ai aimé les cours à la maison mais les devoirs étaient compliqués à faire à la maison ».

Mélina : « Moi, j'ai bien aimé rester en confinement, mais je suis aussi très contente de revenir à l'école ».

Lou Anne : « C'est trop cool de reprendre l'école ».

Maurgan : « Le confinement c'était bien et je ne suis pas content de reprendre l'école ».



Un petit mot de Tom Laurent sur le confinement

C'est un peu dur dur en ce moment.
Pour moi ça va, mais les devoirs à la maison, c'est dur et je ne veux pas toujours les faire, je ne peux pas voir mes copains, sauf en vidéo conférence.
Le confinement c'est trop long, du coup je vais dehors jouer au foot, je fais des jongles, et j'embête ma sœur.
J'aimerais bien retourner à l'école.
Je vous fais de gros gros câlins à mes copains et aussi à M.Marle.
A bientôt de Tom Laurent.

Petit mot de Nathan resté à la maison

Bonjour à tout le monde !
Durant ce confinement je n'ai pas ressenti de craintes particulières enfin pas plus que d'habitude. Je suis bien content de ne pas à avoir à habiter à Paris. Je suis avec mes parents et mes chats chez moi (Croquette Ronaldo Pucie Mimi). Tout le monde va bien et personne n'a attrapé ce virus. J'espère que vous et vos proches allez bien. Je vous souhaite une bonne journée. On se retrouve sur zoom.

Nathan Dziecinchowicz.

COMMENT BIEN PORTER SON MASQUE ?



Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.



Pour le mettre :

- Tenez le masque par les lanières élastiques.
- Ajustez le masque de façon à recouvrir le nez, la bouche et le menton.



Pour l'enlever :

Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.



Il faut changer le masque :

- Quand vous avez porté le masque 4h.
- Quand vous souhaitez boire ou manger.
- Si le masque s'humidifie.
- Si le masque est endommagé.



Évitez de le toucher et de le déplacer.



Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton.



Ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac après l'avoir porté. En attendant de le laver, isolez-le dans un sac en plastique.



Attention: si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.



Ce masque n'est pas destiné au personnel soignant.

COMMENT ENTRETENIR SON MASQUE ?



Lavez le masque à la machine avec de la lessive. **Au moins 30 min à 60°C minimum.**



Utiliser un sèche-linge ou un sèche-cheveux pour sécher votre masque, ou encore, le faire sécher à l'air libre sur une surface désinfectée.

ATTENTION : Ce masque ne remplace pas les gestes barrières.

Il ajoute une barrière physique, lorsque vous êtes en contact étroit avec d'autres personnes.



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades



Respecter une distance de 1 mètre